

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 4e/78-06
Séance du - 8 SEP. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 SEP. 2006

FONDS D'ACTION GERONTOLOGIQUE DEMANDE DE SUBVENTION DU CLIC ALZHEIMER «ESPACE RHENAN »

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde à l'Association de Gestion du CLIC Alzheimer « Espace Rhénan » une subvention de 3 000 € pour l'action de sensibilisation et d'information du public sur la Maladie d'Alzheimer (lecture théâtrale)
- ❖ Précise que le montant de la participation financière à la réalisation des dix représentations sera prélevé sur le fonds d'action gérontologique chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet .12. SEP. 2006
Publication ...1.5. SEP. 2006.....

Pour le Président du Conseil Général
en par délégation



Ludovic LIONS

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER